



Principales entités du champ
de compétence du Vérificateur
général du Québec –
Organismes visés par les
articles 3 et 4 de la *Loi sur le
vérificateur général*

Renseignements généraux

Cette liste a été mise à jour pour des fins administratives et pour information générale, le 6 mai 2022.

Les entités retenues sont celles qui sont visées par les articles 3 et 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et qui ont une durée relativement longue, par opposition à celles qui, comme les commissions d'enquête, les comités d'étude ou les groupes de travail, sont mises en place pour quelques mois seulement.

Les filiales des entités retenues font partie du champ de compétence du Vérificateur général en vertu de l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général*, même si elles ne sont pas mentionnées. Une filiale est, notamment, une entité dont plus de 50 % du capital-actions avec droit de vote est détenu par un organisme public ou un organisme du gouvernement.

L'Université du Québec et ses établissements n'ont pas été inclus, puisque ce ne sont pas des organismes du gouvernement au sens de la *Loi sur le vérificateur général*, en vertu de l'article 6 de cette loi.

- Agence du revenu du Québec (art. 4)
- Assemblée nationale du Québec (art. 3)
- Autorité des marchés financiers (art. 4)
- Autorité des marchés publics (art. 4)
- Bibliothèque et Archives nationales du Québec (art. 4)
- Bureau de la publicité des droits personnels et réels mobiliers (Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers et ses adjoints) (art. 4)
- Bureau de la publicité foncière (Officier de la publicité foncière et ses adjoints) (art. 4)
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (art. 4)
- Bureau dédié à l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (art. 4)
- Bureau des enquêtes indépendantes (art. 4)
- Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels (art. 4)
- Bureau du coroner (art. 4)
- Caisse de dépôt et placement du Québec et toute filiale (art. 4)
- Centre d'acquisitions gouvernementales (art. 4)
- Centre de la francophonie des Amériques (art. 4)
- Centre hospitalier de l'Université de Montréal (art. 4)
- Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (art. 4)
- Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (art. 4)

- Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi - Témiscamingue (art. 4)
- Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (art. 4)
- Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie (art. 4)
- Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre (art. 4)
- Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (art. 4)
- Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (art. 4)
- Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (art. 4)
- Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (art. 4)
- Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (art. 4)
- Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles (art. 4)
- Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (art. 4)
- Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (art. 4)
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (art. 4)
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (art. 4)
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (art. 4)
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (art. 4)
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (art. 4)
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal (art. 4)
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (art. 4)
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal (art. 4)
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean (art. 4)
- Centre universitaire de santé McGill (art. 4)
- CHU de Québec – Université Laval (art. 4)
- Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (art. 4)
- Comité consultatif du Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (art. 4)
- Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (art. 4)
- Comité consultatif sur les changements climatiques (art. 4)
- Comité d'accréditation des associations d'élèves ou d'étudiants (art. 4)

- Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (art. 4)
- Comité de biovigilance (art. 4)
- Comité de déontologie policière (art. 4)
- Comité de la rémunération des juges (art. 4)
- Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (art. 4)
- Comité de partenaires concernés par le soutien aux personnes proches aidantes (art. 4)
- Comité de suivi de l'action gouvernementale pour le soutien aux personnes proches aidantes (art. 4)
- Comité d'examen (langue d'enseignement) (art. 4)
- Comité d'examen des demandes dérogatoires (aide financière aux étudiants) (art. 4)
- Comité Entraide – secteurs public et parapublic (art. 4)
- Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux aux personnes issues des communautés ethnoculturelles (art. 4)
- Comité provincial pour la prestation des services de santé et des services sociaux en langue anglaise (art. 4)
- Comités patronaux de négociation du secteur des affaires sociales et du secteur de l'éducation (art.4)
- Commissaire à la déontologie policière (art. 4)
- Commissaire à la lutte contre la corruption (art. 4)
- Commissaire à la santé et au bien-être (art. 4)
- Commissaire à l'éthique et à la déontologie (art. 3)
- Commissaire au lobbyisme (art. 3)
- Commission consultative de l'enseignement privé (art. 4)
- Commission d'accès à l'information (art. 3)
- Commission d'appel pour les autochtones du Québec (art. 4)
- Commission de la capitale nationale du Québec (art. 4)
- Commission de la construction du Québec (art. 4)
- Commission de la fonction publique (art. 3)
- Commission de la qualité de l'environnement Kativik (art. 4)
- Commission de la représentation électorale (art. 3)
- Commission de l'éducation en langue anglaise (art.4)
- Commission de l'éthique en science et en technologie (art. 4)

- Commission de protection du territoire agricole du Québec (art. 4)
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (art. 3)
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (art. 4)
- Commission des partenaires du marché du travail et les conseils régionaux (art. 4)
- Commission des services juridiques (art. 4)
- Commission des transports du Québec (art. 4)
- Commission de toponymie (art. 4)
- Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (art. 4)
- Commission municipale du Québec (art. 4)
- Commission québécoise des libérations conditionnelles (art. 4)
- Commission sur les soins de fin de vie (art. 4)
- Conseil consultatif de la lecture et du livre (art. 4)
- Conseil Cris-Québec sur la foresterie (art. 4)
- Conseil de gestion de l'assurance parentale (art. 4)
- Conseil de la justice administrative (art. 4)
- Conseil de la magistrature (art. 4)
- Conseil des arts et des lettres du Québec (art. 4)
- Conseil des pratiques correctionnelles du Québec (art. 4)
- Conseil du patrimoine culturel du Québec (art. 4)
- Conseil du statut de la femme (art. 4)
- Conseil du trésor et son secrétariat (art. 3)
- Conseil exécutif (art. 3)
- Conseil supérieur de la langue française (art. 4)
- Conseil supérieur de l'éducation (art. 4)
- Conseil sur les services policiers du Québec (art. 4)
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (art. 4)
- Corporation d'urgences-santé (art. 4)
- Curateur public du Québec, le comité de placement et le comité de protection et de représentation des personnes inaptes ou protégées (art. 4)

- Directeur de l'état civil (Officier public) (art. 4)
- Directeur des poursuites criminelles et pénales (art. 4)
- Directeur général des élections du Québec (art. 3)
- École nationale de police du Québec (art. 4)
- École nationale des pompiers du Québec (art. 4)
- Financement-Québec (art. 4)
- Financière agricole du Québec (La) et toute filiale (art. 4)
- Fondation de la faune du Québec (art. 4)
- Fondations universitaires (*Loi sur les fondations universitaires*) (art. 4)
- Fonds administré par une entité visée dans la présente liste (article 29 de la *Loi sur le vérificateur général*)
- Fonds consolidé, incluant le fonds général et tout fonds spécial; (article 23 (1) de la *Loi sur le vérificateur général* ; article 5 de la *Loi sur l'administration financière*)
- Fonds d'aide aux actions collectives (art. 4)
- Fonds de Recherche du Québec – Nature et technologies (art. 4)
- Fonds de Recherche du Québec – Santé (art. 4)
- Fonds de Recherche du Québec – Société et culture (art. 4)
- Fonds de soutien à la réinsertion sociale (un par établissement de détention) (art. 4)
- Gouvernement du Québec (art. 3)
- Héma-Québec (art. 4)
- Hydro-Québec et toute filiale (art. 4)
- Institut de cardiologie de Montréal (art. 4)
- Institut de la statistique du Québec (art. 4)
- Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (art.4)
- Institut de technologie agroalimentaire du Québec (art. 4)
- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (art. 4)
- Institut national de santé publique du Québec (art. 4)
- Institut national des mines (art. 4)
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (art. 4)
- Institut Philippe-Pinel de Montréal (art. 4)

- Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval (art. 4)
- Investissement Québec et toute filiale (art. 4)
- Lieutenant-gouverneur du Québec (art. 3)
- Ministère de la Culture et des Communications (art. 3)
- Ministère de la Cybersécurité et du Numérique (art. 3)
- Ministère de la Famille (art. 3)
- Ministère de la Justice (art. 3)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (art. 3)
- Ministère de la Sécurité publique (art. 3)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (art. 3)
- Ministère de l'Économie et de l'Innovation (art. 3)
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (art. 3)
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (art. 3)
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (art. 3)
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (art. 3)
- Ministère des Finances (art. 3)
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (art. 3)
- Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (art. 3)
- Ministère des Transports (art.3)
- Ministère du Conseil exécutif et les secrétariats qui y sont rattachés (art. 3)
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (art. 3)
- Ministère du Tourisme (art. 3)
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (art. 3)
- Musée d'art contemporain de Montréal (art. 4)
- Musée de la civilisation (art. 4)
- Musée national des beaux-arts du Québec (art. 4)
- Observatoire québécois de la proche aidance (art. 4)
- Office de la protection du consommateur (art. 4)
- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (art. 4)

- Office des personnes handicapées du Québec (art. 4)
- Office des professions du Québec (art. 4)
- Office franco-québécois pour la jeunesse (art. 4)
- Office Québec-Monde pour la jeunesse (art. 4)
- Office québécois de la langue française (art. 4)
- Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers et ses adjoints (art.4)
- Officier de la publicité foncière et ses adjoints (art. 4)
- Protecteur du citoyen (art. 3)
- Régie de l'assurance maladie du Québec et les comités de révision (art. 4)
- Régie de l'énergie (art. 4)
- Régie des alcools, des courses et des jeux (art. 4)
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (art. 4)
- Régie du bâtiment du Québec (art. 4)
- Registraire des entreprises (Officier public) (art. 4)
- Retraite Québec (art. 4)
- Société de développement de la Baie James (art. 4)
- Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) (art. 4)
- Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique (art.4)
- Société de financement des infrastructures locales du Québec (art. 4)
- Société de la Place des Arts de Montréal (art.4)
- Société de l'assurance automobile du Québec (art. 4)
- Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) (art. 4)
- Société des alcools du Québec et toute filiale (art. 4)
- Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) (art. 4)
- Société des loteries du Québec (Loto-Québec) et toute filiale (art. 4)
- Société des traversiers du Québec (art. 4)
- Société d'habitation du Québec (art. 4)
- Société du Centre des congrès de Québec (art. 4)
- Société du Grand Théâtre de Québec (art. 4)

- Société du Palais des congrès de Montréal (art. 4)
- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (art. 4)
- Société du Plan Nord (art. 4)
- Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) (art. 4)
- Société québécoise des infrastructures (art. 4)
- Société québécoise d'information juridique (art. 4)
- Société québécoise du cannabis (art. 4)
- Sûreté du Québec (art. 4)
- Tribunal administratif des marchés financiers (art. 4)
- Tribunal administratif du logement (art.4)
- Tribunal administratif du Québec (art. 4)
- Tribunal administratif du travail (art. 4)
- Vérificateur général du Québec (art. 3)